

D. Modalités de paiement :

• périodicité du paiement⁽⁸⁾ : ☐ trimestrielle ☐ mensuelle • paiement : ☐ à échoir

• date ou période de paiement :

• le cas échéant, lieu de paiement :

• Montant total dû à la première échéance de paiement pour une période complète de location :

Détail :

• Loyer mensuel hors complément de loyer éventuel :

• Complément de loyer éventuel :
(contribution pour le partage des économies de charges)

• Provisions/forfait de charges :

• Assurance récupérable pour le compte du locataire :
(en cas de colocation)

Soit un total de :

☐ Conformément à l'article 21 de la Loi du 6 juillet 1989, le locataire accepte expressément que les quittances, comme tout autre document, lui soit transmis par voie dématérialisée.

E. Exclusivement lors d’un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d’un loyer manifestement sous-évalué

1. Montant de la hausse ou de la baisse de loyer mensuel (en Euros) :

2. Modalité d’application annuelle de la hausse [par tiers ou par sixième selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer]:

TRAVAUX

A. Montant et nature des travaux d’amélioration ou de mise en conformité avec les caractéristiques de décence effectués depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis le dernier renouvellement :

Montant et nature des travaux d’amélioration effectués au cours des six derniers mois

B. Majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux d’amélioration entrepris par le bailleur [nature des travaux, modalités d’exécution, délai de réalisation ainsi que montant de la majoration du loyer]⁽⁹⁾ :

C. Diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire [durée de cette diminution et, en cas de départ anticipé du locataire, modalités de son dédommagement sur justification des dépenses effectuées] :

